

11. SYNTHÈSE

Le plan directeur communal est basé sur Le plan directeur communal peut être résumé au travers des objectifs-cadre et projets figurant ci-dessous.

Conforter la commune dans son rôle de centre périphérique et pôle régional.

- > Renforcer la collaboration intercommunale pour développer des projets dans les domaines :
 - Des activités de sports et loisirs.
 - De l'accueil d'activités internationales.
 - Des équipements socioculturels.
 - Des commerces et services.
 - Du patrimoine naturel et culturel.
- > Réaliser une desserte RER à la cadence du quart d'heure.
- > Développer le secteur de la gare (Versoix Centre-Ville).
- > Diminuer le déséquilibre entre emplois et habitat, notamment par :
 - l'implantation d'activités à l'intérieur des zones bâties, bien desservies par les transports publics (mixité habitat/activités),
 - le maintien des activités hors zone à bâtir,
 - le développement d'une nouvelle zone d'activités, sous la forme d'un parc technologique (Ecoparc), en relation avec la jonction autoroutière.
- > Offrir de bonnes conditions d'accueil aux entreprises (accessibilité multi-modale, qualité environnementale, espaces publics, paysage, etc.).

Renforcer l'attractivité du territoire

- > Développer les accès au lac et les espaces publics riverains.
- > Aménager un parc rural de détente-loisirs à Ecogia-Bécassière.
- > Mettre en valeur les richesses naturelles, industrielles, patrimoniales du vallon de la Versoix.
- > Mettre en place un réseau d'espaces publics reliant les habitations, équipements scolaires, commerces et parcs.

- > Mettre en valeur les espaces publics : parcs, places, promenades, jardins.

Promouvoir une politique de l'habitat prenant en compte les conditions environnementales, économiques et sociales

- > Diversifier l'offre en logements pour répondre aux divers besoins de la population.
- > Restructurer les quartiers soumis aux nuisances sonores.
- > Densifier de manière modérée la zone de villas.
- > Renforcer et améliorer les relations et les liens entre les quartiers au sud de la Versoix et le Bourg.
- > Développer progressivement un quartier mixte avec priorité au logement sur le terrain "Chez Pélissier".
- > Adapter l'offre d'équipements publics aux besoins futurs.

Améliorer le fonctionnement du territoire, gérer la mobilité

- > Améliorer la desserte par les transports publics en direction de Genève
 - Desserte RER au quart d'heure
 - Parking d'échange à la gare
- > Réaménager la route de Suisse
- > Réaliser le prolongement du chemin de la Scie.
- > Mettre en place un réseau continu et sécurisé de mobilités douces (piétons-vélos).

Préserver et valoriser l'environnement

- > Préserver les valeurs écologiques, paysagères et patrimoniales des pénétrantes de verdure.
- > Contribuer à l'assainissement de l'air.
- > Limiter les besoins en énergie.
- > Promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables.
- > Promouvoir des constructions à faible consommation énergétique (par ex. label Minergie ou HQE).
- > Diminuer la quantité des déchets.

Priorités

La mise en œuvre des objectifs du PDCom relève d'une part d'une "gestion quotidienne" des affaires communales, d'autre part de la planification et réalisation de nouvelles infrastructures ou équipements.

La commune de Versoix étant très fortement touchée par les nuisances liées aux trafics (routier, autoroutier, ferroviaire, aérien), les priorités communales concernent particulièrement les projets d'infrastructures susceptibles d'améliorer la situation.

- > L'**augmentation de la fréquence de la desserte ferroviaire** (desserte RER au quart d'heure) qui permettra de renforcer la vocation communale de centre périphérique.
- > Le **réaménagement de la route de Suisse** dont les effets bénéfiques portent sur la diminution des nuisances de bruit et de pollution, l'amélioration des conditions de sécurité, la mise en valeur du patrimoine paysager et historique.
- > Le **prolongement du chemin de la Scie** qui participe de manière importante à l'assainissement des nuisances liées au trafic sur la route de Suisse.

Répondant aussi bien à des enjeux régionaux que locaux, les autorités communales soutiennent les autorités cantonales en vue d'une mise en œuvre rapide de ces infrastructures qui constituent des projets majeurs pour la requalification du territoire communal.

Le développement du **quartier de Versoix Centre-Ville** (autour de la gare) constitue également une priorité dans la mesure où ce projet répond à de nombreux objectifs : mise en valeur des espaces publics, accueil d'emplois, renforcement de l'offre commerciale et équipement socioculturels, P+R, etc.

Par leur ampleur et importance, la réalisation de ces projets va nécessiter un important effort de la part de la commune.

Par ailleurs, 2 projets dont les modalités de mise en œuvre doivent être précisées, présentent un intérêt majeur pour renforcer **l'attractivité du territoire** et mettre en valeur les richesses paysagères,

patrimoniales et naturelles de la commune :

- > la réalisation d'un "**parc rural**" à Ecogia-Bécassière,
- > la **mise en valeur du vallon de la Versoix**, par exemple au travers d'un projet d'écomusée.